



Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal

Représentations et pratiques du dispositif
de l'intervention moderniste

PAR JEAN-PIERRE CHATVÉAT
O.R.S.T.O.M

Selon les sources les plus fiables « en 1981, les eaux sénégalaises ont fourni 281 000 tonnes de poissons, sur un potentiel exploitable de 500 000 tonnes » (Fontana (A.) et Weber (J.) 1983). Le volume des prises, dont 86 % environ sont débarqués dans le pays, fait du Sénégal un des grands foyers de pêche de l'Afrique Occidentale, avec le Ghana et le Nigeria. La part de ce qu'il est convenu d'appeler la « pêche artisanale », c'est-à-dire la pêche utilisant la pirogue comme moyen essentiel de production, y est importante (149 000 tonnes et 8,3 milliards de francs CFA en valeur contre 92 700 tonnes et 11,2 milliards pour la pêche dite « industrielle ») (Fontana (A.) et Weber (J.) 1983 et Annexe 1) ; son essor, son niveau de productivité, la relative prospérité qu'elle assure à la population de pêcheurs sont soulignés dans l'ensemble de la région ouest africaine (LAWSON (R.-M.), 1980). L'importance de la pêche artisanale dans la production totale est d'autant plus remarquable que les ressources halieutiques des eaux sénégalaises sont propices à une exploitation industrielle et que la concentration démographique n'est pas des plus fortes, comparativement aux deux autres grands pays de pêche (Ghana et Nigeria) où ces variables expliquent la part de la pêche artisanale (Sutinen (J.G.) et Pollnac (R.B.), 1981).

La situation extrêmement favorable de la pêche maritime tranche en outre sur la régression de l'économie sénégalaise dans son ensemble. C'est ainsi qu'en 1980, pour la première fois, les exportations totales de produits de la pêche ont été plus importantes que celles des produits arachidières (Aubertin (C.), 1983). Aussi bien, depuis quelques années, assiste-t-on à une cristallisation des espoirs sur la pêche.

Le « pétrole bleu » est un bon thème pour les « développeurs » et il se révèle très attractif vis-à-vis du financement extérieur dans la mesure où il conjugue le motif alimentaire (pour les populations locales) et le motif financier (amélioration des exportations).

Notre propos n'est pas de procéder à une « évaluation technique » de ces espérances : en tout état de cause, même s'il convient d'atténuer un certain triomphalisme, les richesses halieutiques du Sénégal constitue une « chance » objective qu'on ne peut sous-estimer : en outre, ce travail d'évaluation technique fait par ailleurs l'objet de recherches avancées (voir notamment les travaux de la cellule de socio-économie du Centre de Recherches Océanographiques, de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles : Aubertin (C.), 1983 ; Chaboud (C.), 1983 ; Fontana (A.) et Weber (J.), 1983 ; Freon (P.) et Weber (J.), 1981 ; Kebe (M.), 1981 et 1982 ; Weber (J.), 1980 et 1982, Weber (J.) et Fontana (A.), 1983).

Je me propose plutôt, par une mise en perspective historique sur la longue durée, d'examiner les relations entre les transformations du secteur de la pêche maritime sénégalaise et les politiques de développement mises en œuvre dans ce secteur par les pouvoirs publics, c'est-à-dire d'abord par l'administration coloniale puis par l'État Sénégalais indépendant. Car la pêche maritime a fait l'objet depuis longtemps de l'attention de ceux que l'on appelle aujourd'hui les « décideurs » (Diaw (M.C.), 1983). Les relations entre l'histoire de ce secteur et les actions d'organisation et de développement impulsées de l'extérieur sur celui-ci demandent à être expliquées d'une manière plus rigoureuse que par l'habituel schéma en vigueur, mécaniste et unilatéral. Ce schéma suppose l'enchaînement d'un diagnostic de la situation, d'une intervention appropriée, à laquelle le « collectif à développer » (ici le monde des pêcheurs) « répond » enfin, avec plus ou moins de succès vis-à-vis des objectifs initiaux de l'intervention. Un tel schéma a tendance à rapporter à l'intervention extérieure la responsabilité des transformations observées et à juger de la « réussite » ou de « l'échec » de l'opération en fonction des critères étroitement techniques retenus au départ. A cet égard, et ce sera l'un des points analysés ici, pêche artisanale et pêche industrielle ne sont pas soumises au même traitement : l'impératif de la « modernisation » de la première suggère chez les responsables du développement une image particulière de ce qu'il est convenu d'appeler les « techniques traditionnelles », tandis que la pêche industrielle répond d'emblée à l'image technique du « développement ». Il s'ensuit qu'en matière de politique de développement, le principal obstacle à résoudre serait, dans le premier cas, la résistance au changement des pêcheurs artisanaux, et, dans le second, l'adéquation du modèle technique choisi aux seules contraintes de gestion et de rentabilité.

En réalité, une analyse plus approfondie du processus de transformation du secteur amène à s'interroger sur la réalité de ces postulats : les conséquences principales des politiques de développement peuvent résider dans leurs résultats inintentionnels et l'évaluation technique de ces résultats n'a de sens que si on la rapporte à l'analyse des processus réels, où la rationalité interne de l'intervention extérieure ne représente qu'une figure du possible soumise à la logique globale et en partie imprévisible des rapports sociaux.

Je retracerai pour le montrer les grandes périodes repérables dans l'évolution de la pêche maritime sénégalaise, en laissant de côté le problème de la pêche continentale et de la pêche hauturière ne débarquant pas dans le pays.

Dans la période précédant la Première Guerre mondiale, se constituent les principaux enjeux à partir des groupes en présence (professionnels de la pêche métropolitains, administration coloniale, pêcheurs locaux, popula-

tion sénégalaise...) C'est aussi une phase de transformations mal perçues par le colonisateur et néanmoins déterminantes pour la suite.

Experts scientifiques et administrateurs coloniaux ne voient de perspectives d'avenir que dans la grande pêche industrielle. La pêche piroguère et les procédés locaux de transformation sont jugés primitifs, peu productifs, peu évolutifs et, pour les derniers, malsains. Ils ne sont d'ailleurs pris en compte qu'à partir du début du siècle, avec les recherches du biologiste Gruvel (A.). La forte demande locale y est notée, en particulier pour le marché du poisson séché, mais la conclusion est que seule la « pêche à forme européenne » permettra de faire évoluer la production et de créer de nouveaux marchés en favorisant l'installation de pêcheries et de sécheries industrielles.

Les techniques de pêche et de navigation considérées par Gruvel (A.) comme archaïques et peu évolutives révèlent bien des transformations antérieures et même de véritables révolutions. Je ne peux m'étendre ici sur ce sujet. J'indique seulement qu'une reconstitution des faits, depuis les premiers témoignages portugais du xv^e siècle, montre l'importance économique de la pêche, de la transformation du poisson et de la navigation de commerce dès cette époque. Le xvii^e siècle voit l'adoption de voiles et de gréements complexes sur les pirogues monoxyles utilisées à la pêche et au cabotage dans un contexte de fort développement des échanges, notamment avec les Européens. Aux techniques de pêche déjà connues (harpon, ligne, filet maillant, filet coulissant) s'ajoute la grande senne de plage. Au xviii^e siècle se développe la traite des esclaves, renforçant l'influence européenne, enrichissant les aristocraties guerrières, mais désastreuse pour les populations d'agriculteurs et les activités d'échanges du littoral. Autour de l'établissement français de Saint-Louis se développent toutefois des activités de pêche et de navigation spécialisées d'où va naître progressivement la petite pirogue contemporaine avec bordés ajoutés, éperons et grément à livarde, alors que dans d'autres parties du littoral, la navigation régresse, les gréements complexes disparaissent, le séchage du poisson décline. Enfin, dans la deuxième moitié du xix^e siècle, l'extension de l'économie arachidière (antérieure à l'occupation coloniale elle-même) et la multiplication sur le littoral de petits ports d'évacuation redonnent à la pêche maritime indigène une nouvelle vigueur avec l'expansion du marché du poisson frais et transformé : un nouveau procédé de transformation apparaît en effet, utilisant le sel ; l'utilisation de la coque et de la paille d'arachide permet à la technique du braisage de s'étendre ; l'armement piroguier mis au point à Saint-Louis est peu à peu adopté par les pêcheurs du sud ; les pêcheurs du nord entreprennent des campagnes saisonnières de pêche jusqu'en Casamance, d'autres combinent campagnes de pêche et navigation de commerce.

Toutes ces activités, toutes ces transformations concernent des groupes qui ne sont pas tous « ancestralement » voués à la pêche en mer ou à la pêche tout court... Partout, la pêche est intégrée dans un ensemble d'activités de transport et de production agricole. Guet-Ndar est un « melting-pot » d'individus d'origines diverses, dont la vocation maritime est liée à l'emploi par l'Administration et le commerce de Saint-Louis de navigateurs, de passeurs de barre et de navigants. Les Lebou, aujourd'hui tenus pour un peuple traditionnellement pêcheur, étaient pour une importante partie exclusivement agriculteurs ; l'actuel principal port de pêche du Cap-Vert (Cayar) ne fut créé par une initiative coloniale qu'en 1871. Mais déjà les perspectives d'échanges contre les produits agricoles de l'intérieur ou contre la monnaie européenne dans les villes côtières ou les escales arachidières de l'intérieur rend très attractif le métier de pêcheur et déterminent la série d'innovations énumérées plus haut.

Le contraste est frappant avec la stagnation ou plutôt la non existence de la pêche industrielle ou « à forme européenne » malgré les incitations de toutes sortes. Les projets de l'abbé Baudeau en 1788, de Labarthe en 1800, de Berthelot en 1840, l'appel de Faidherbe aux armateurs dans les années 1860, l'expérience de conservation en frigorifique de 1880-1881, le projet de port de pêche de Port-Etienne de 1906, les primes à la pêche de 1909 et 1911 n'aboutirent pas à créer des pêcheries et sécheries industrielles sur les côtes de Mauritanie et encore moins sur les côtes plus lointaines du Sénégal. Cependant, durant cette longue période, les navires de pêche français sont amenés à fréquenter ponctuellement ces côtes. Mais, tandis que les experts et les responsables administratifs tablaient sur la grande pêche industrielle motorisée, c'est le petit armement artisanal en crise en France qui inaugure les premières campagnes de pêche, sans incidences notables sur l'activité locale. C'est ainsi qu'à partir de 1905-1908 les dundees bretons en proie à la concurrence des chalutiers à vapeur dans l'Atlantique nord, à la crise de la sardine puis de la langouste en Bretagne, viennent pêcher poissons et langoustes jusqu'au Sénégal. Mais, très vite, l'approvisionnement du marché et des sécheries locaux sera abandonné. Seule persistera la pêche langoustière...

La Première Guerre mondiale constitue un épisode caractéristique d'économie dirigée et, en cela, elle peut-être considérée comme le premier test d'application d'un programme d'intervention sur la pêche maritime. Le motif de cette intervention est d'approvisionner en produits alimentaires la métropole en guerre et la population européenne locale coupée de l'exportation métropolitaine. Concernant la pêche, deux pêcheries européennes sont installées à Lyndiane sur le Saloum et à Saint-Louis. La première utilise un chalutier et équipé d'un matériel frigorifique, la seconde une sécherie. Dans les deux cas, il s'agit en fait de collecter la pêche indigène locale. La dépendance des marchés administratifs et le peu d'intérêt provoqué chez les pêcheurs indigènes, tournés vers le marché local et peu soucieux de s'encombrer de contraintes administratives, font rapidement échouer ces tentatives dirigistes.

L'entre-deux guerres ne va pas davantage répondre aux espoirs de création d'une pêche « moderne ». Un service technique des pêches est alors rattaché au Service de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts. L'influence du zoologiste Gravel continue de déterminer la politique administrative. Celle-ci renonce à toute action sur la pêche pirogüière dont l'échec est tenu pour assuré eu égard à « l'esprit d'indépendance » des pêcheurs et aux méthodes archaïques de pêche, de transformation et de distribution. (Notons que pourtant, dès 1925-1926, l'étude de Th. Monod sur la pêche au Cameroun aurait permis de tirer d'autres enseignements de la pêche indigène.) L'administration table uniquement sur l'amélioration des procédés de conservation pour l'exportation (notamment vers les colonies du sud) et la seule solution à ses yeux reste « l'installation de pêcheries à forme métropolitaine, utilisant une main-d'œuvre locale et pouvant familiariser les indigènes aux méthodes de conservation perfectionnées ». Les espoirs de l'administration reposent sur la propagande exercée auprès des groupements financiers spécialisés.

Cette politique échoue doublement. En ce qui concerne la pêche européenne, seule se maintient la pêche de type artisanal : langoustiers bretons qui exploitent les nouveaux fonds de la Grande Côte (notamment pour répondre à la concurrence des queues de langoustes congelées d'Afrique du Sud) et quelques chalutiers congélateurs rochelais. Mais jusque peu avant l'Indépendance, la mauvaise connaissance des fonds et le manque d'équipe-

ment de Dakar rendent vains les appels des spécialistes de l'Office des Pêches maritimes pour une pêche chalutière coloniale. Les entreprises européennes à terre sont encore plus éloignées du rêve industriel de l'Administration. Elles sont de type foncièrement artisanal, voire familial ; elles restent entièrement tributaires des pêcheurs et des techniques de pêche indigènes ; leur débouché essentiel est le marché local... Enfin, elles ont une existence éphémère.

En ce qui concerne la pêche pirogüière, la politique de l'administration échoue en quelque sorte par défaut. L'expansion de la pêche pirogüière réside, en fait, dans le secteur des échanges interafricains. Le développement de l'économie de traite arachidière semble constituer le moteur de cette évolution : par les échanges qui en résultent (sans pour autant éliminer les échanges traditionnels de poisson contre les produits agricoles de l'intérieur) ; par la constitution d'une armature semi-urbaine sur le littoral du Cap-Vert et de la Petite Côte (les principaux ports arachidières constituent aussi des ports de pêche importants) ; par l'amélioration des communications et l'élargissement des débouchés (la pêche artisanale alimente les escasles arachidières du réseau ferroviaire et les premières exportations de poisson transformé vers les « colonies du sud » via les petites entreprises de sécherie et d'exportation européennes).

En même temps que se renforcent les migrations de main-d'œuvre liées à l'arachide, se développent les migrations de pêche. Souvent, ce sont les mêmes groupes socio-géographiques dont sont originaires les agents de l'expansion arachidière et de la pêche : les activités des traitants Wolof de Saint-Louis et Lebu du Cap-Vert se doublent des migrations de pêcheurs guetndariens et lebu vers la Petite Côte, le Saloum et la Casamance ; le *navétanat* des gens du Fleuve dans la région de Kaolack s'accompagne d'un afflux de pêcheurs tiubalo¹ dans les îles et la rivière du Saloum. Au contraire, là où l'activité arachidière et les migrations agricoles sont faibles, comme en Basse-Casamance, la pêche ne se développe guère sous la forme de petite production marchande spécialisée.

Déjà s'ébauche une différenciation régionale des différentes parties du littoral sénégalais : Saint-Louis, dont l'arrière-pays au sol très appauvri abandonne la culture de l'arachide, affirme sa fonction de métropole de la navigation fluviale et maritime ; sa région constitue un réservoir de pêcheurs migrants guetndariens et walo-walo. Les pêcheurs lebu du Cap-Vert, cultivateurs-navigateurs et déjà maraichers se livrent moins aux migrations saisonnières, ou sur une portion du littoral plus limitée ; l'approvisionnement de Dakar, Rufisque et Thiès et l'expédition de poisson vers Kaolack attirent au contraire des migrants wolof, notamment à Kayar. La Petite Côte, dont les habitants demeurent surtout cultivateurs, est déjà un foyer d'immigration saisonnière de pêche, non seulement pour les pêcheurs guetndariens et lebu mais aussi pour les Niominka des îles² qui viennent y pêcher à l'épervier. Dans les îles du Saloum, la pêche se fait presque uniquement dans l'estuaire et alimente les régions continentales et arachidières voisines ; des pêcheurs wolof, lebu et tukolor se joignent saisonnièrement aux Niominka (une partie de la production est destinée à la Gambie). La Casamance maritime se ressent fortement de sa faible intégration à l'économie arachidière : elle fournit surtout beaucoup de bois de pirogues, que les pêcheurs du nord viennent acheter auprès des Diola et des bûcherons laobé que cette activité a fait venir de la région du fleuve Sénégal ; des pêcheurs du nord saisonniers alimentent le centre de Ziguinchor.

L'expansion de l'activité de pêche ne concerne donc pas seulement des populations du littoral. Elle provoque d'emblée d'importantes migrations

ANTHROPOLOGIE MARITIME

de travail et des transformations technologiques. En particulier, les spécialistes de la pêche fluviale à la senne de plage (walo-walo et tiubalo) répandent cette technique du Cap-Vert au Saloum.

Par contre, l'expansion de la consommation du poisson concerne essentiellement les régions du littoral et, dans une moindre mesure, le bassin arachidier desservi par les voies de communication (mais il est probable que, par ailleurs, la pêche continentale est alors plus active et productive qu'aujourd'hui). La consommation en poisson frais des centres urbains du littoral absorbe, selon les informations, 70 à 80 % des prises. Dès la fin des années 1920, l'élévation nominale du prix du poisson traduit l'intégration du secteur à l'économie marchande sénégalaise.

La période de 1939 à 1948 est marquée par la conjoncture imposée par la Seconde Guerre mondiale jusqu'au rétablissement des échanges internationaux. Comme durant la Première Guerre, mais de manière plus systématique, l'administration intervient pour faciliter l'approvisionnement de la métropole en produits alimentaires.

A partir de 1941 est mis en place un dispositif d'encadrement et d'intervention. L'administration bénéficie de la collaboration de l'Office des Pêches Maritimes (O.P.M.) dont certains chercheurs suivaient de près l'évolution de la « pêche coloniale » avant la guerre. Un Centre de Recherches Scientifique et Technique est créé sur le modèle de l'O.P.M. ; la section des pêches maritimes, rattachée à l'Inspection de l'élevage, reçoit le renfort de plusieurs experts ; une école de pêche est créée... Parallèlement, l'administration encourage l'organisation de coopératives à Guet-Ndar, crée des sécheries sur les fonds des Sociétés de Prévoyance à Joal et Figuié dans le Saloum, réglemente le mareyage et les conditions sanitaires du poisson frais et sec commercialisé ; elle encourage la création d'un point de débarquement à Mboro pour alimenter la région de Tivaouane, s'efforce d'organiser la distribution face à la pénurie accentuée par le manque de carburants pour les véhicules de transports et tente même d'appliquer une taxation des prix. Enfin, elle distribue des primes au lancement de nouvelles pirogues.

L'administration favorise parallèlement l'installation de pêcheries européennes en assurant des contrats d'achats et d'exportation pour le salé-séché et les conserves, et en appelant la flottille bretonne à entreprendre des campagnes de pêche à Dakar. En outre, le requin fait l'objet d'une demande nouvelle non plus pour la peau mais pour l'extraction de la vitamine A du foie du poisson.

De fait, de nombreuses pêcheries et unités de transformation européennes se développent le long de la côte, de Saint-Louis à la pointe Sangomar : sécheries, saurisséries et fumage, conserveries de poisson et de coquillages, unités de traitement du requin. Près de 25 entreprises sont créées. Dans très peu de cas, ces installations de petite taille utilisent des embarcations de type européen, malgré l'existence d'ateliers de construction ; elles dépendent en quasi-totalité de la pêche piroguière. Les méthodes indigènes de séchage y sont souvent employées, même lorsque le produit est destiné à l'exportation (et malgré les remontrances du service des pêches)... En réalité, les pêcheries européennes ne peuvent être en aucune façon qualifiées d'industrielles par les moyens techniques mis en œuvre. En matière de gestion, elles répondent à un objectif de spéculation sur les garanties administratives et les exportations vers la métropole (certaine conserverie de coquillages couvrant par exemple un trafic d'exportation d'huile...). Hors de cet objectif, les pêcheries européennes sont dans la dépendance des débarquements et des techniques de la pêche piroguière.

Or, durant cette période, celle-ci connaît une expansion très forte liée à la

ANTHROPOLOGIE MARITIME

conjonction de plusieurs éléments : la demande des unités de transformation européenne, la pression de la demande locale (avec notamment l'accroissement démographique de Dakar durant cette période), enfin, suppléant totalement aux transports par chemin de fer et par camions, l'extension du mareyage africain par les commerçants maures ou « dioulé » (dioula, wolof, toucouleur...)

Durant cette phase d'économie dirigée, la pêche, la transformation et le réseau de distribution africains structurent l'ensemble du secteur. Nous avons vu ce qu'il en est de la dépendance des pêcheries européennes à l'égard de la production artisanale. Mais cette dépendance n'est pas seulement technique ; elle est profondément économique. Le secteur artisanal (piroguier) est en effet en mesure de tableur à la fois sur la fourniture au secteur européen et administratif (à la fois spéculatif et réglementé), sur le marché local et enfin sur les avantages offerts par l'administration (prime au lancement de pirogues, aménagement de Mboro et des sécheries de Joal et Figuié). Le poids du marché de consommation locale et l'assurance qu'il garantit permettent en fait aux pêcheurs de répondre au coup par coup aux incitations du secteur européen et de l'administration. L'histoire de la coopérative de pêcheurs de Guet-Ndar organisée par l'Administration est exemplaire à cet égard. Créée en 1941, elle échoue rapidement parce que les pêcheurs sont engagés dans des contrats d'approvisionnement des unités européennes de transformation, qui offrent un prix jugé rémunérateur. L'approvisionnement pour la consommation s'en ressent même fortement. Mais, en 1944, le développement du mareyage et les prix offerts sur le marché de consommation détournent les pêcheurs du secteur européen soumis aux prix taxés des contrats passés avec l'administration. Ce sont alors les plus fragiles des entreprises européennes qui disparaissent... La taxation des prix à la consommation et le retour à la liberté des prix pour la transformation européenne n'est, pour la première, pas praticable et, pour le second, pas suffisant pour équilibrer le poids économique des débouchés africains. Le principal effet des pêcheries européennes et des mesures administratives sur la pêche artisanale est, dans le fond, inverse de celui recherché : en offrant des débouchés spéculatifs ponctuels, des avantages à l'équipement en pirogues et en vulgarisant le filet dormant et le filet maillant encerclant, elles renforcent le dynamisme du secteur piroguier au profit de la consommation locale, massive et aux débouchés garantis par la transformation et le mareyage africains.

Si bien que, jusqu'aux lendemains de la guerre, l'essor de petites pêcheries européennes dites abusivement industrielles ne doit pas cacher les nouvelles transformations du secteur africain. Elles se traduisent par une forte augmentation du parc piroguier, l'expansion de la production là où elle était déjà importante (la Petite Côte et Kayar qui alimentent à dos d'ânes et de chameaux le Cap-Vert) et là où elle l'était moins ou bien n'existait pas (Mboro ; la Casamance où s'installent des pêcheurs du fleuve et où Guet-ndariens et Lebou échangent du poisson frais et transformé contre des produits agricoles qu'ils revendent partiellement ensuite ; le Saloum, où pêchent également des Subalbe du fleuve). L'évolution des technologies se poursuit avec, essentiellement, la généralisation de la pirogue de type guet ndarien-lebou sur la Petite Côte, son adoption par les Niominka du Saloum, et la diffusion du filet dormant à requin et du filet maillant encerclant sur la Petite Côte et dans le Saloum. On peut considérer comme relevant également de l'évolution technologique la pratique de plus en plus fréquente des campagnes de pêche (liées au transport et au commerce) chez les Lebou de la Petite Côte et surtout les Niominka.

La Conférence de la Pêche Maritime tenue en 1948 à Dakar illustre cette situation paradoxale des rapports entre pêche européenne dite industrielle et pêche piroguière, celle-ci dominant en réalité le secteur de la pêche maritime, sans être reconnue comme une véritable « économie de la pêche ». Le développement des pêches maritimes, dans la conception que s'en font la plupart des administrateurs, « industriels », métropolitains locaux et scientifiques de l'O.S.T.P.M., reste centré sur une « industrie » pourtant très légère et peu enracinée. L'alternative est limitée à la mise en œuvre par les industriels locaux eux-mêmes de « moyens supérieurs », ou à une utilisation plus intensive de la pêche artisanale, améliorée par l'organisation coopérative et le Crédit maritime. La réelle concurrence entre l'approvisionnement « industriel » et le marché local en expansion n'est pas analysée en tant que telle.

L'immédiat après-guerre est marqué cependant par la collusion d'intérêt des différentes parties : les services techniques, les colons « industriels » et les pêcheurs se retrouvent paradoxalement solidaires pour défendre la production halieutique, tandis que la politique économique de l'administration est tout entière tournée vers le redémarrage de l'économie arachidière : les agents du Service des pêches et les industriels défendent les pêcheurs (qui les approvisionnent) contre les contrôles fiscaux qui pourraient se répercuter sur l'immatriculation des pirogues et la distribution de matériel de pêche, demandent un assouplissement des conditions de distribution, ou encore exigent que les pêcheurs bénéficient d'aide de soudure alimentaire au même titre que les producteurs d'arachide. La petite production marchande mise en place dans le secteur africain de la pêche est bel et bien reconnue comme d'importance stratégique, même si son fonctionnement apparaît imperméable à la « modernisation ».

Le retour au régime de concurrence internationale après 1948 s'avère fatal aux établissements et pêcheries européens. Il serait trop long d'examiner secteur par secteur les raisons précises de cet effondrement. Elles tiennent à la concurrence des conserveries marocaines et espagnoles, des sécheries angolaises et même norvégiennes, des sécheries africaines locales et de la concurrence du *métora* local (fumé) pour l'exportation vers les colonies du sud ; en outre, la fabrication de synthèse de la vitamine A fait disparaître les pêcheries de requin. Enfin, la reprise des pêcheries dans l'Atlantique nord (dont les stocks se sont ~~pas~~ reconstitués durant la guerre) ne rend pas attractive pour les marins français la « pêche coloniale ».

Pour enrayer le déclin de l'industrie « à forme européenne » face à la double concurrence du marché international et local, l'administration, soutenue par les industriels locaux, va s'efforcer de garantir à ceux-ci des approvisionnements réguliers et à bas coûts. A la suite des vœux émis à l'occasion de la Conférence de Dakar sur la pêche, en 1948, l'idée est d'accroître la productivité et la production de la pêche artisanale qui pourra ainsi fournir et le marché local et les entreprises.

La motorisation des pirogues paraît la solution idéale. Elle est, en outre, censée conduire naturellement à l'adoption ultérieure d'embarcations « modernisées » (de type européen) et sa mise en place pourrait faciliter l'organisation des pêcheurs en coopératives contrôlables par l'administration et les services techniques. Autre avantage, l'essor de la pêche artisanale permet de vulgariser la technique motorisée au moindre coût en faisant supporter l'essentiel du financement aux pêcheurs, par des prêts remboursables. Enfin, l'équipement prioritaire des pêcheurs guet-ndariens permettrait de relancer les activités dans la région de Saint-Louis, de plus en plus marginalisée vis-à-vis de la métropole économique dakaraise.

Ainsi, la section technique des pêches pense répondre au constat d'échec avancé en 1948, concernant son action sur l'évolution de la production artisanale africaine, jugée incapable de répondre « aux demandes de plus en plus pressantes vu ses moyens primitifs ». Ce point de vue, basé sur un diagnostic biaisé par l'importance politique accordée à la pêche industrielle et européenne, est repris à partir de 1949 par le nouveau service technique des pêches rattaché au service central de l'élevage et des industries animales du ministère de la France d'Outre-Mer. Ici encore, est ignoré le message que Th. Monod lance dans sa leçon inaugurale du Muséum d'histoire naturelle, dès 1945, à propos des difficultés éprouvées par le développement de l'industrie coloniale des pêches : « La complexité du problème tient dans une certaine mesure, très large parfois, au jeu de facteurs humains qui peuvent avoir des conséquences pratiques extrêmement fortes (...) derrière le filet, la pirogue, la pêche, il y a le pêcheur : un homme et un homme avec son histoire (...) » En réalité, les recherches financées par l'administration sont alors exclusivement tournées vers « les mœurs, l'habitat, les déplacements... des poissons avec la création du Laboratoire de Biologie marine de Gorée, puis les centres d'études de Joal et Saint-Louis.

C'est aux techniciens de terrain, en particulier à J. Arnoux de Saint-Louis, que revient le mérite de lancer le mouvement de motorisation des pirogues à partir de 1952, par tâtonnement et en se fiant aux remarques et suggestions pratiques des pêcheurs. Les poses et l'entretien sont assurés par le secteur commercial subventionné modiquement sur les moteurs (20 %). Les prêts aux pêcheurs sont individualisés mais transitent par la Mutuelle des pêcheurs motorisés. L'opération de vulgarisation est un succès, puisqu'en 1958, quatre cents pirogues sont motorisées (soit 14 % environ du parc piroguier maritime local). Le seul problème est d'ordre financier : les remboursements rentrent mal ou sont refusés en cas de panne de moteur. L'explication est souvent recherchée dans les difficultés qu'opposent à ce genre d'opération la mentalité des pêcheurs, peu ouverte aux subtilités des prêts à intérêt et de l'engagement juridique. C'est là déformer, en fonction d'un point de vue technocratique, une réalité d'ordre socio-politique complexe que les vicissitudes des coopératives confirmeront plus tard. « L'homme de la motorisation », mais aussi technicien de terrain, J. Arnoux est plus proche de la réalité lorsqu'il note que le pêcheur, peu habitué à ce que l'on s'adresse ou s'intéresse à lui, interprète les facilités d'équipement comme une assistance et une offre de complicité à quelque œuvre de prestige. La prétendue fermeture d'esprit aux pratiques d'innovation y est pour peu de chose ; la part de stratégie des pêcheurs comme des paysans à l'égard du dispositif d'intervention pour beaucoup.

La nouvelle évolution de la pêche artisanale, dans les années 1950, constitue un véritable détournement des objectifs des experts et de l'administration, soucieux avant tout d'une industrialisation sur le mode européen.

La motorisation joue effectivement son rôle dans l'impulsion de la pêche artisanale, mais au lieu de fixer les pêcheurs motorisés sur la côte et de faciliter l'approvisionnement du secteur de transformation européen, elle facilite les migrations de pêche vers les centres de mareyage les plus importants. Elle permet d'exploiter de nouveaux fonds de pêche plus éloignés et accroît sur la Petite Côte l'efficacité et l'utilisation du filet maillant encerclant. Détournée du projet initial prévue, la motorisation est récupérée par les circuits africains jugés « traditionnels » mais maîtrisant pourtant le marché local. Le mareyage est particulièrement bien organisé, selon le rapport du Service des pêches de 1955 : « L'achat sur plage, le transfert, la revente, le détaillage et l'achalandage sont organisés d'une façon remarquable et éco-

nomique. Des prêts et avances en nature, le règlement des ventes après la liquidation, les avantages et faveurs pour les anciens marins-pêcheurs font que la profession est très bien défendue, si bien même, qu'elle a porté un dur coup à l'activité du poisson traité. » (Rapport Service technique des pêches, 1955). Le rapport conclut clairement : « On a toujours voulu opposer pêche africaine et pêche industrielle, en pensant que celle-ci tuerait celle-là ; or c'est le contraire qui s'est produit. »

Dans ces conditions, les interventions administratives ne peuvent être assurées de leurs résultats.

Le problème de la commercialisation et des prix préoccupe l'administration coloniale, dépassée par l'expansion de la production et du mareyage. Une organisation « coopérative » de commercialisation est mise sur pied par l'administration en 1952-1954 (Coopmer). Mais l'organisation des mareyeurs leur permet de pratiquer de hauts prix d'achat aux pêcheurs et des prix de *dumping* aux détaillants qui se trouvent en mesure d'offrir aux consommateurs les mêmes prix que la Coopmer. Celle-ci ne peut supporter la concurrence du mareyage et disparaît.

Des coopératives de droit commun existent également. Elles émanent des mesures administratives et politiques prises en faveur de l'organisation coopérative depuis 1948. Elles relèvent en fait des stratégies politiques au Sénégal dans l'après-guerre. Leur activité est réduite, et leur résultat est plutôt d'asseoir des relations de clientèle. D'autre part, la Mutuelle sénégalaise des pêcheurs motorisés est créée en 1952 et constitue un simple groupement d'achat à crédit des moteurs.

C'est donc en dehors de l'encadrement administratif qu'il faut chercher la dynamique d'expansion de la pêche artisanale. La motorisation des pirogues est certes entreprise par le Service des pêches mais elle repose sur une organisation essentiellement commerciale et sur une subvention relativement faible. En outre, elle n'explique pas en totalité l'expansion de la pêche artisanale en mer (et *a fortiori* des bras de mer où la motorisation n'intervient pas : Saloum et surtout Casamance).

Durant cette période des années cinquante, la pêche sénégalaise est le domaine quasi exclusif de la pêche artisanale. L'approvisionnement du marché de consommation local est le moteur de l'expansion : les prix au détail suivent ceux de l'arachide payés aux producteurs, qui conditionnent l'ensemble des transactions du pays. Les prix à la production augmentent moins vite (ils s'alignent plutôt sur l'évolution des salaires urbains et des prix des produits alimentaires). L'augmentation des prises à la fin des années 1950 détermine un tassement de l'évolution des prix du poisson à la consommation mais la demande est si forte que les prix restent soutenus.

Parallèlement à cette dynamique de la pêche artisanale et à la disparition des industries européennes antérieures, la pêche thonière se développe à partir de 1955. Elle apparaît à la suite des difficultés de la pêche au germon dans l'Atlantique nord, et après la construction à Dakar d'installations frigorifiques et d'usines de conserves. Cette nouvelle activité inaugure un nouveau type de rapports avec les pêcheurs sénégalais : son évolution leur est totalement étrangère ; elle ne dépend que de son intégration à l'industrie et au marché français, ce qui ne va pas sans poser des problèmes avec l'indépendance du pays.

Le régime d'autonomie, puis l'Indépendance vont susciter une politique des pouvoirs publics à l'égard de la pêche assez paradoxale. En schématisant, l'on peut dire que, partant d'un bilan critique de la politique coloniale, les « décideurs » et les experts qui les conseillent vont être conduits à imagi-

ner des interventions tout à fait comparables et à essayer souvent les mêmes déconvenues.

Côté bilan, la critique porte surtout sur l'aspect « économie de traite » de la pêche industrielle. Le secteur thonier est considéré comme une enclave d'intérêts étrangers, et l'on a tendance à considérer que la pêche dans son ensemble et la pêche artisanale en particulier n'ont pas fait l'objet de toutes les attentions. Un Service (autonome) de l'Océanographie et des Pêches maritimes est créé en 1959. Il constitue l'une des six directions du ministère de l'Économie rurale. La conception dirigiste qui l'anime dans la majeure partie des années soixante, mais aussi la lourdeur bureaucratique de l'appareil administratif naissant, entraînent des conflits avec la direction de la coopération et même le secteur de la recherche, dont la gestion est confiée à l'O.R.S.T.O.M., organisme français.

Côté programme de réalisation, il s'avère que, très vite, l'intérêt du gouvernement s'oriente surtout vers la constitution d'une pêcherie industrielle nationale du thon. Un dispositif de concertation est créé entre l'administration, les industriels et pêcheurs français basés au Sénégal et les industriels et pêcheurs métropolitains. Mais si les usiniers français peuvent assurer une garantie temporaire des débouchés, dans les limites qu'autorisent la concurrence entre les conserveries métropolitaines et dakaroises, elles ne peuvent certainement pas offrir des conditions nouvelles d'expansion. Le contexte politique et économique, marqué par la dépendance du Sénégal vis-à-vis du marché et des intérêts de l'ex-métropole, aboutit à peu de chose de nouveau. Les campagnes saisonnières des thoniers français et la concentration de l'industrie dakaroise de conserve ne suffisent pas à régler le problème de l'exportation hors de la zone franc, malgré l'organisation incitative créée par le gouvernement sénégalais à cet effet.

La solution est attendue de la création *ex nihilo* d'un armement thonier national (si l'on met à part la « sénégalisation » purement juridique d'une partie de la flottille de pêche basée à Dakar et la participation tardive de l'État au capital des conserveries). C'est l'expérience tentée avec la société sénégalaise d'armement à la pêche (SOSAP) constituée en 1962 et fonctionnant à partir de 1965. Après bien des vicissitudes, la société est liquidée en 1976, laissant une situation financière catastrophique après avoir absorbé une part prépondérante du financement public d'aide à la pêche. A de mauvais choix techniques (faible rendement des canneurs et problème de maintenance) et à une gestion technique et financière déficiente (Domingo, 1982), s'ajoutait la difficulté, pour pénétrer sur les marchés situés hors de la zone franc, d'échapper à la sanction du marché international à la fois très concurrentiel et très dépendant des systèmes de subvention appliqués par les pays développés au profit de leurs pêcheries.

L'échec de la politique thonière est patent durant la première décennie de l'Indépendance. Mais à cela s'ajoutent les déboires en matière de pêche chalutière et de pêche pélagique côtière. Ces secteurs constituaient un autre volet des projets de développement, élaborés cette fois en considérant la pêche artisanale.

Le développement de la pêche chalutière est jugée nuisible car, entre autres raisons avancées, elle peut concurrencer la pêche artisanale sur le marché local et sur certains fonds proches des côtes. Quant à la pêche d'espèces pélagiques côtières, elle est considérée comme le prolongement naturel de la pêche artisanale et l'occasion d'y vulgariser un armement moderne pour remplacer progressivement les pirogues traditionnelles.

Cette politique volontariste n'obtient guère les résultats escomptés. Concernant le chalutage, considéré avec méfiance par la politique officielle,

on assiste au contraire à une forte attirance vers ce secteur du fait de la surexploitation de l'Atlantique nord et de la croissance de la demande française en poissons et crustacés congelés. Une flottille de chalutiers se développe à Dakar, tandis que se créent de nombreuses entreprises européennes de mareyage d'exportation, possédant leurs filières en France et associant souvent armement et conditionnement du produit. Certaines sont techniquement marginales et interviennent de manière jugée « anarchique ». Dans ce contexte, suscitant un comportement spéculatif (comme durant la Seconde Guerre mondiale où le motif de spéculation découlait de la forte demande métropolitaine), il n'est pas étonnant de voir à nouveau des unités industrielles faire appel à moindre coût aux débarquements du secteur piroguier (poisson à haute valeur commerciale et crustacés). Ce développement non souhaité par les autorités permet un certain « retour » à la pêche artisanale mais dans des conditions qui rappellent l'économie de traite.

Concernant le projet de modernisation de la pêche artisanale par la pêche pélagique côtière, le projet n'aboutit pas davantage. Les sardiniers de type industriel sont concurrencés par la production piroguière à bas coûts, mais le succès économique de la pêche artisanale ne l'incite nullement à s'équiper en embarcation de type « moderne ». Les opérations de soutien à l'utilisation de cordiers, côtiers et sardiniers artisanaux se succèdent sans entraîner l'adhésion des pêcheurs. Les raisons invoquées sont encore une fois imputées à l'inexpérience des gestionnaires et des équipages (recrutés en milieu pêcheur). On peut penser que la raison fondamentale est la difficulté de concurrencer économiquement la technique piroguière, dans un contexte aggravé, pour les armements « modernes », par le caractère assisté de l'opération.

L'échec de la politique suivie en matière de pêche industrielle contraste encore une fois avec le développement de la pêche artisanale. L'administration ne se fait pas faute de s'attribuer les mérites de celui-ci. Le programme du gouvernement sénégalais nouvellement indépendant soulignait, certes, son intérêt pour ce secteur et l'avait montré concernant l'organisation de la pêche chalutière et pélagique côtière. Pourtant, au vu de la répartition des crédits en matière de pêche, il est évident que la pêche artisanale bénéficia d'une faible partie de l'aide au développement. Les deux premiers plans quadriennaux misaient sur l'armement thonier de façon prépondérante ; le troisième privilégiait de loin la pêche industrielle. La politique de base du gouvernement est, certes, de renforcer l'équipement de la pêche artisanale pour lui permettre une meilleure productivité, mais surtout « d'encourager la création de structures industrielles susceptibles de donner à l'économie maritime sénégalaise des bases d'expansion solides » et aussi, dans cette première décennie d'Indépendance, de drainer plus facilement le financement extérieur. Au début des années soixante-dix, le IV^e plan améliore la part de soutien au secteur artisanal avec seulement 14 % des financements prévus (Domingo 1982).

Le plan d'action des autorités en matière de pêche artisanale porte essentiellement sur l'équipement (armement « amélioré » ou « modernisé », motorisation, construction de routes permanentes) que l'on pense faciliter en imposant des structures d'encadrement (coopérative, octroi de crédit non individualisé...). L'organisation existante du mareyage et de la distribution est plutôt jugée suspecte par l'administration (exploitation du pêcheur par le mareyeur, conditions de salubrité et limites du dispositif de distribution). En réalité, les effets de ces interventions sont très relatifs et l'organisation coopérative d'équipement et d'octroi des crédits est largement détournée ici encore des objectifs officiels.

L'organisation coopérative imposée est adoptée par les pêcheurs qui la considèrent essentiellement comme une association obligatoire permettant d'accéder à l'équipement. L'impossibilité d'obtenir le remboursement conduit à un moratoire et finalement à une liquidation des dettes par l'État. C'est là une subvention non prévue probablement plus importante que la détaxation des moteurs et carburants (les coopératives jouent d'ailleurs localement un rôle politique autant qu'économique). Malgré des aléas techniques et financiers dans la fourniture des engins, dépendante de l'approvisionnement et de l'aide extérieure, les pêcheurs équipent intensivement les pirogues dont la construction s'adapte spontanément à la technique motorisée. En 1971, on estime que presque la moitié des pirogues est équipée. Ce qui détourne largement les pêcheurs des contraintes techniques et financières des embarcations artisanales modernes proposées.

L'intervention de l'État en matière de distribution n'est pas plus convaincante. L'organisation de la profession de mareyeur suscite probablement une plus grande concentration du pouvoir économique sans ouvrir davantage les débouchés du marché intérieur. Les gros mareyeurs continuent d'intervenir dans les coopératives comme propriétaires d'embarcation, bénéficient par elle d'un accès privilégié à « l'armement amélioré » et étendent leur influence sur l'approvisionnement de la transformation artisanale elle-même. D'autre part, la tentative d'organiser l'achat aux pêcheurs et la distribution dans le cadre d'une organisation coopérative échoue face à la forte organisation des mareyeurs (Dakar-Marée, 1965), comme auparavant la Coopmer.

Le maintien de la croissance de la production piroguière apparaît donc faiblement imputable à l'action de développement des pouvoirs publics ou aux projets d'experts. Ceux-ci n'ont fait que faciliter l'accès à l'équipement, dans des conditions souvent non prévues par eux, sans pouvoir contrôler les structures de ce secteur héritées des transformations internes antérieures.

C'est sur ces bases autonomes que le mareyage se développe, profitant de l'amélioration du réseau routier côtier (c'est là probablement que se situe l'action la plus efficace des pouvoirs publics). La transformation artisanale est marquée par le fort développement du ketiakh (braisé-séché) et de sa distribution chez les populations de l'intérieur à faible pouvoir d'achat alors que l'exportation de salé-séché et de metora fumé vers les nouveaux États indépendants du sud est limitée par la constitution de barrières douanières. L'abandon de l'agriculture par les Guet-Ndariens et, de plus en plus, par les Lebou du Cap-Vert, la récession de la navigation de transport chez les Niominka accroissent la spécialisation de ces groupes dans la pêche. Les campagnes de pêche s'allongent, leur itinéraire se complexifie, la fixation de campagnards s'accroît.

La motorisation des pirogues, en facilitant cette évolution, tend aussi à individualiser les unités de production, à élargir le recrutement des équipages hors de la sphère familiale ; mais elle augmente aussi les coûts d'exploitation. Il est probable qu'à partir de cette période, l'augmentation de la production repose sur celle de la productivité des engins et ne se traduise pas par une augmentation du revenu des pêcheurs. Les charges d'exploitation de la pêche artisanale tendent à augmenter plus vite que les prix d'achat du poisson. Les premières sont liées à l'approvisionnement de plus en plus lointain en bois d'œuvre (au milieu du XIX^e siècle, la forêt de la Petite Côte fournissait encore de « prodigieux fromagers » pour la construction des pirogues ; à la fin du XIX^e siècle, c'est la Casamance qui fournit les grands troncs ; c'est ensuite la Guinée-Bissau et aujourd'hui la Côte-d'Ivoire), à l'équipement en filets synthétiques de plus en plus grands, enfin,

ANTHROPOLOGIE MARITIME

- DURAND (M.-H.) et CONWAY (J.), 1982, « La transformation artisanale, son rôle dans l'écoulement des produits de la mer au Sénégal », *Aspects de la recherche en socio-économie...*, op. cit., pp. 91-96.
- FONTANA (A.) et WEBER (J.), 1983, *Aperçu de la situation de la pêche maritime sénégalaise* (décembre 1982), Institut Sénégalais de Recherches Agricoles - C.R.O.D.T., 33 p. mult.
- FREON (P.) et WEBER (J.), 1981, *Djiffère au Sénégal, la pêche artisanale en mutation dans un contexte industriel*, rapport du C.R.O.D.T., 82 p. mult.
- GRUVEL (A.), 1908, *Les pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du Sud*, Paris, Challamel, 245 p.
- KEBE (M.), 1981, *La pêche cordière au Sénégal - Bilan et perspectives d'avenir*, Archives du C.R.O.D.T., n° 99, 67 p.
- KEBE (M.), 1982, *La pêche cordière au Sénégal*, document scientifique du C.R.O.D.T., n° 81, 19 p.
- LAWSON (R.-M.), 1980, « Propositions à l'intention du COPACE en vue de promouvoir le développement de la pêche artisanale dans la région », in *Rapport du groupe de travail ad hoc sur les pêches artisanales*, COPACE / TECH / 80 / 28 (Fr), Dakar, FAO pp. 13-33.
- MONOD (T.), 1928, *L'industrie de la pêche au Cameroun*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 504 p.
- MONOD (T.), 1945, « Leçon inaugurale du cours de pêches et productions coloniales d'origine animale », *Bulletin du Muséum d'histoire naturelle*, 2^e série, t. XVII, n° 3, pp. 180-200.
- SUTINEN (J.-G.), POLLNAC (R.-B.) et JOSSERAND (H.-P.), 1981, *The Fisheries of West Africa and Prospects for Development*, International Center for Marine Resource Development, University of Rhode Island, Working paper n° 6, 143 p. mult.
- VAN CHI-BONNARDEL (R.), 1980, « Économie commerciale et migrations de travail sur le littoral sénégalais », *Cahiers d'Études africaines*, XX-3.
- WEBER (J.), 1980, « Étude socio-économique de la pêche artisanale en mer au Sénégal, Hypothèses et voies de recherches », revue de socio-économie de l'ISRA, n° 4, pp. 1-34, reproduit dans *Aspects de la recherche...* op. cit.
- WEBER (J.), 1982, « Pour une approche globale des problèmes de la pêche, l'exemple de la filière du poisson au Sénégal », in *Aspects de la recherche...* op. cit., pp. 97-109.
- WEBER (J.) et FONTANA (A.), 1983, *Pêches et stratégies de développement : discours et pratiques*, C.R.O.D.T., 11. mult.

Chauveau Jean-Pierre. (1985).

Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal : représentations et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste.

In : Le littoral, milieux et sociétés.

Anthropologie Maritime, 301-318.

Le Littoral, Milieux et Sociétés : Colloque National

ISSN 0758-5683